



## COMMISSION DE SUIVI DE SITE

### Sociétés EPV et ANTARGAZ

Lieu : Sous-préfecture de Valenciennes

Date : 4 octobre 2023

#### Collège "Administrations de l'Etat"

Monsieur QUENET, Sous-préfet de Valenciennes  
Madame LANGRAND, Sous-préfecture de Valenciennes  
Monsieur BOUILLARD, Sous-Préfecture de Valenciennes  
Madame BERGHE, DREAL Hauts-de-France  
Monsieur TISON, DREAL Hauts-de-France  
Monsieur DE GEEST, DDTM

#### Collège « exploitant »

Monsieur RODRIGUEZ, ANTARGAZ  
Monsieur COURTOIS, ANTARGAZ  
Monsieur ADAM, EPV  
Monsieur LEVEQUE, EPV

#### Collège « Collectivités »

Monsieur RACZKIEWICZ, Maire d'Haulchin  
Monsieur VENIAT, Maire de Douchy-les-Mines

#### Collège « Riverains »

Monsieur VESIN Jean-Philippe, Denain-Écologie

#### Personnes qualifiées

Commandant DUBUSSE, SDIS

#### Secrétariat de la CSS

Madame BASQUIN Louise, S3PI-HCD  
Monsieur LEFEBVRE, S3PI-HCD

## ***ORDRE DU JOUR***

- I. Introduction du Président de la CSS
- II. Bilan d'activités et environnemental de l'établissement EPV pour l'année 2022 (risques technologiques et risques chroniques)
- III. Bilan d'activités et environnemental de l'établissement ANTARGAZ pour l'année 2022 (risques technologiques et risques chroniques)
- IV. Questions et échanges

*La séance est ouverte à 9 heures 10.*

## **Introduction du Président de la CSS**

Monsieur RACZKIEWICZ remercie Monsieur QUENET d'accueillir en sous-préfecture la commission de suivi de site qui aura notamment pour objet d'exposer à ses membres les modifications opérées sur les sites d'EPV et d'Antargaz.

## **Bilan d'activités et environnemental de l'établissement EPV pour l'année 2022 (risques technologiques et risques chroniques)**

*Un diaporama est projeté.*

Monsieur ADAM rappelle que le site EPV d'Haulchin s'étend sur 28 ha et emploie 10 personnes. Y sont stockés 186 000 m<sup>3</sup> d'essence, de gasoil et de fioul domestique, dont 65 % de stocks stratégiques (SAGESS). L'activité du site consiste quant à elle à réceptionner, stocker et charger ces carburants.

Monsieur ADAM commence par le volet formation en expliquant que, bien que le taux de formation du personnel s'établisse à 49 % en 2022, les formations réglementaires en particulier ont bien été réalisées : par exemple, quasiment 100 % des habilitations des opérateurs aux tâches du dépôt sont effectuées. Monsieur ADAM mentionne également la journée mondiale de la sécurité de Total énergies qui s'est tenue le 29 avril 2022 avec pour thème les 12 règles d'or de la compagnie : en 2022, ont été ajoutées deux règles d'or relatives au travail à chaud (sur les autorisations spécifiques du travail en atmosphère explosive) et à la ligne de danger pour les opérations de levage.

Monsieur ADAM informe ensuite les membres que la DREAL a effectué des inspections :

- sur la maîtrise de l'urbanisation dans le cadre de l'extension de l'emprise ICPE du site : en effet, l'étude de dangers remise en 2016 avait identifié des phénomènes dangereux notamment avec des niveaux d'aléa « TF+ » hors des zones où l'urbanisation est réglementée par le PPRT. L'extension du périmètre du site permet de les englober et d'empêcher toute urbanisation dans les zones concernées sans examen préalable, et ce sans modifier le PPRT, conformément au souhait des autorités ;
- sur la notice de réexamen de l'étude de dangers, laquelle est en cours d'instruction ;
- sur le classement des additifs et la garantie de la proportion d'émulseurs dans les solutions moussantes ;
- sur la sous-traitance.

Par ailleurs, EPV Haulchin fait l'objet d'un arrêté préfectoral suite à la mise en demeure du 2 février 2022 sur la capacité des cuvettes et les moyens d'extinction en cas d'incendie : les travaux de mise en conformité, consistant à compartimenter les cuvettes pour ramener leur capacité sous les 6 000 m<sup>3</sup> réglementaires, sont achevés.

Monsieur TISON précise que l'arrêté préfectoral ne pourra cependant être levé qu'après l'examen de la partie documentaire qui est en cours de parachèvement par l'exploitant.

Monsieur ADAM évoque également la collaboration avec la DREAL, la préfecture, les renseignements territoriaux de Valenciennes et le commissariat de Denain dans la gestion de la crise des carburants.

En termes de prévention des risques, Monsieur ADAM liste les actions réalisées courant 2022 :

Valenciennes, le 4 octobre 2023

- le renforcement du bâtiment d'exploitation pour la résistance à l'effet de surpression ;
- la modification des passerelles en toiture des bacs pour sécuriser les accès aux équipements ;
- l'ajout de passerelles pour le franchissement de merlons.

En termes d'hygiène, de santé et de sécurité des travailleurs :

- des études « benzène », « légionnelle » et une mise à jour de l'étude de sensibilité des milieux ont été réalisées.
- des travaux ont été réalisés pour supprimer des revêtements de sol amiante ;
- une révision annuelle a été effectuée sur les tâches critiques ;
- Un suivi est mis en place de manière mensuelle sur les eaux de rejets, de manière semestrielle sur les eaux de nappes.

Monsieur QUENET demande s'il n'y a pas eu de constatation de non-conformité suite au suivi des rejets en eaux et également dans les eaux de nappes.

Monsieur ADAM répond que c'est un prestataire extérieur qui effectue les mesures, et que rien d'anormal n'a été signalé.

Monsieur RACZKIEWICZ demande en quoi consiste l'étude benzène.

Monsieur ADAM explique que cela consiste à effectuer des mesures afin de s'assurer que les salariés ne sont pas exposés à ce composé.

Puis Monsieur ADAM liste ensuite les actions réalisées par le site en 2022 sur les questions d'environnement, d'efficacité énergétique et de biodiversité, avant d'aborder la maîtrise des procédés : 100 % des équipements importants pour la sécurité (EIPS) ont été contrôlés, et 99 % des contrôles d'exploitation réalisés. De plus, le site a fait l'objet de 2,1 millions d'euros d'investissement tandis que 413 000 euros ont été consacrés au gros entretien. Dans ce cadre, 30 PDP ont été réalisés pour des opérations récurrentes et 26 pour des opérations particulières (inspection décennale des bacs). Parmi les travaux réalisés, Monsieur ADAM cite :

- l'inspection décennale des bacs d'essence ;
- l'aménagement de la voie d'accès par la RD40 pour renforcer sa sécurité, aussi bien du point de vue de la sécurité routière que de la sûreté du site ;
- la mise en conformité des cuvettes suite à l'arrêté préfectoral du 2 février 2023.

Monsieur ADAM fait état de 8 non-conformités décelées sur les 388 contrôles sécurité chantier, soit 0,23 % de non-conformités.

Monsieur ADAM rapporte ensuite que le site a effectué deux exercices POI, le premier le 13 septembre 2022 et le second en décembre 2022 en heures non ouvrées. Le SDIS n'ayant pas pu participer à ces exercices, un exercice conjoint est prévu le 19 décembre 2023. Par ailleurs, l'ensemble de l'équipe effectue au minimum un exercice par mois sur les thèmes de la sûreté ou de l'environnement. Enfin, 100 % du personnel a participé à au moins un exercice d'urgence.

Aucun événement de nature à générer des effets à l'extérieur du site n'a été enregistré, cependant, Monsieur ADAM compte un événement significatif dans le cadre des travaux de mise en conformité, où des câbles de protection cathodiques ont été arrachés par une pelle mécanique.

Le commandant DUBUSSE indique que malgré l'absence d'exercice conjoint, le SDIS et EPV ont collaboré en 2022 en travaillant sur des scénarios.

Valenciennes, le 4 octobre 2023

Monsieur VESIN demande si des produits polluants sont à surveiller particulièrement en cas d'incendie et si des instruments permettraient d'anticiper cette pollution.

Monsieur ADAM répond qu'il n'est pas possible d'anticiper. En revanche, le plan d'urgence prévoit la réalisation de prélèvements automatiques en cas d'alerte.

Monsieur TISON fait observer que les produits de dégradation des hydrocarbures sont connus.

## **Bilan d'activités et environnemental de l'établissement ANTARGAZ pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2022 au 30 septembre 2023 (risques technologiques et risques chroniques)**

*Un diaporama est projeté.*

Monsieur RODRIGUEZ rappelle qu'Antargaz réceptionne du GPL (propane et butane), et assure leur stockage et leur distribution. Le site de Thiant compte 38 collaborateurs dont 100 % ont effectué leurs formations réglementaires. L'étude de dangers du site a été remise en septembre 2021 et est en cours d'instruction tandis que le PPRT date du 23 août 2011.

Monsieur RODRIGUEZ expose que l'activité du site a été soumise à l'arrêté préfectoral du 9 novembre 2022 relatif à la liste des usagers non délestables ainsi qu'à celui du 19 juin 2023 sur la restriction des usages de l'eau.

Monsieur RODRIGUEZ détaille la liste des actions menées en 2022 et 2023 en insistant sur l'installation de panneaux photovoltaïques et sur le lancement d'une étude sur la sectorisation du réseau incendie en vue d'optimiser la consommation d'eau.

Monsieur COURTOIS précise que la sectorisation devrait être mise en œuvre après l'installation d'un automate de sécurité et que les parties prenantes seront invitées à prendre part au projet.

Monsieur RODRIGUEZ rapporte ensuite que 12 exercices mensuels ont été réalisés sur l'exercice 2022/2023 sur les thèmes de la sûreté, du secours à la personne et de l'environnement, auxquels s'ajoute un exercice POI effectué le 27 septembre 2022 avec le concours du SDIS pour évaluer notamment l'accès secondaire du site qui avait été jugé difficile.

Le commandant DUBUSSE estime que l'accès secondaire du site est toujours difficile et qu'il nécessite trop de temps. En l'absence d'alternative pour accéder au site de ce côté, il recommande l'égavage régulier du passage et de veiller à retirer les cadenas des grilles en cas d'alerte.

Pour Monsieur COURTOIS, les risques de devoir recourir à l'accès secondaire sont limités étant donné que le site dispose de quatre accès au total.

Le commandant DUBUSSE rappelle que le choix de l'accès dépend avant tout du sens du vent.

Monsieur QUENET demande aux représentants d'Antargaz d'apporter une carte et des photographies à la prochaine CSS afin de mieux visualiser les problématiques liées à l'accès secondaire.

Le commandant DUBUSSE évoque également un problème de ligne directe qui aboutissait à la caserne de Douchy-les-Mines au lieu du centre de traitement de l'alerte.

Monsieur COURTOIS indique que le process a été révisé et que l'appel est désormais bien orienté.

Monsieur RODRIGUEZ présente ensuite la liste des événements survenus sur le site, dont certains liés à des détections de fuites de gaz et à l'usure du matériel, lesquelles sont traitées à l'aide de changements de cellule préventifs.

Puis il évoque l'audit externe du système de gestion de la sécurité effectué en octobre et novembre 2022. L'audit a établi :

- la conformité du SGS avec la réglementation ;
- les compétences techniques et organisationnelles des équipes ;
- la maîtrise des opérations et des installations ;
- la culture de l'amélioration continue ;
- l'engagement des collaborateurs audités.

En revanche, l'audit a pointé la nécessité :

- d'améliorer la communication entre les services supports et les opérationnels ;
- d'être plus vigilant aux plans de prévention ;
- de réviser les fiches d'intégration du personnel non permanent.

Pour terminer, Monsieur RODRIGUEZ rapporte qu'à l'issue de son inspection du 26 juin 2023 sur le SGS, la DREAL a formulé une demande d'informations complémentaires : les éléments demandés ont été présentés le 18 septembre 2023 et sont en cours d'instruction.

Madame BERGHE tient à attirer l'attention sur cette visite du 26 juin 2023. En effet, lors de celle-ci, lors d'un essai, un dysfonctionnement a eu lieu sur le refroidissement d'un équipement.

Monsieur COURTOIS explique que le débit réduit était dû à une vanne fermée par erreur lors d'une maintenance, et que l'anomalie a été corrigée le soir même.

Madame BERGHE confirme que la DREAL a pu constater le retour à la normale du débit d'arrosage le 23 juin 2023 sans vérification des débits.

## Questions et échanges

*Les échanges ont eu lieu au fil des présentations.*

*La séance est levée à 10 heures.*

Le Président de la CSS

RACZKIEWICZ BRUNO

